



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE L'EURE

Direction des Actions Interministérielles  
Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement  
Affaire suivie par Mme N. DOUCHIN  
☎ : 02 32 78 26.04  
Fax : 02 32 78 26 38  
nathalie.douchin@eure.pref.gouv.fr

Evreux, le 03 JUIN 2009

### COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC) de L'ETABLISSEMENT SNECMA A VERNON

#### Compte-rendu de la réunion du lundi 4 mai 2009

Sous la présidence de Monsieur Thierry SUQUET, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, s'est tenue le 4 mai 2009 à l'établissement SNECMA de Vernon, la troisième réunion du comité local d'information et de concertation de l'établissement SNECMA de Vernon.

#### Personnes présentes :

DELAPORTE	Thierry	Directeur établissement SNECMA
SCIEZ	Gérald	Responsable sécurité SNECMA
VIRMAUX	Emmanuel	Ingénieur études Installations classées, Site d'essais SNECMA
PELLET	Marc	Ingénieur sécurité environnement Site d'Essais SNECMA
THIEBOT	Paul-Marie	Attaché aux relations extérieures SNECMA
MARY	Jean-Claude	Association La Sauvegarde de l'Environnement
GABELLE	Dany	UFC-Que Choisir Eure
LE LOUËDEC	Dominique	Mairie de Saint-Marcel
WIELGUS	Jean-François	Mairie de Bois Jérôme St Ouen
SLOVES	Robert	Mairie de Tilly
MENERAY	Jackie	Maire de Pressagny L'Orgueilleux
BARTHOULOT	Chantal	Mairie de Panilleuse
SINO	Gabriel	Mairie de Vernon
LEERS	Yves	Mairie de Giverny
SEINE	Jean-Jacques	Directeur des services techniques ville de Vernon
SAILLARD	André	Chargé de mission développement économique ville de Vernon
CRAMPETTE	Sylvaine	Responsable urbanisme Mairie de Vernon
DELAUNE	Jean-Frédéric	Chef du CIS Vernon
GEORGE	Gilles	Membre CHSCT SNECMA
ALQUIER	Serge	Membre CHSCT SNECMA
BECHARD	Gilles	Secrétaire CHSCT SNECMA
RUBON	Jean-Michel	Directeur des actions interministérielles à la préfecture
LEMALLIER	Antoine	Chef du bureau de l'urbanisme et de l'environnement à la préfecture
DOUCHIN	Marc	Directeur de la sécurité à la préfecture
DOUCHIN	Nathalie	Agent du bureau de l'urbanisme et de l'environnement à la préfecture
GUERIN	Jean-François	DREAL Haute-Normandie
HOLUBEIK	Jean-Luc	Chef unité territoriale de l'Eure DREAL Haute-Normandie
VISTE	Nathalie	Inspecteur des installations classées unité territoriale de l'Eure DREAL
SMELA	Agnès	Chargée d'études PPRT – DDE27
GUILMEAU	Jean-Luc	Chargé d'études DDE27

**Excusées :**

VANPOUILLE Brigitte, Mairie Heubécourt-Haricourt  
Fédération FCPE

**L'ordre du jour était le suivant :**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 avril 2008
- Présentation du bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) de l'établissement SNECMA
- Point sur l'avancement du PPRT
- Retour sur l'exercice PPI du 7 avril 2009
- Questions diverses (consultation sur le projet de PPRT)

\*\*\*

En préambule M. Thierry DELAPORTE directeur de l'établissement accueille les participants et rappelle l'ordre du jour.

Le président, M. Thierry SUQUET, ouvre la séance et pose la problématique éventuelle du quorum, au regard du nombre de membres présents. Il lui est précisé que, compte tenu de l'absence de vote à l'ordre du jour, aucun quorum n'est nécessaire.

◆ **Approbation du compte rendu de la réunion du 17 avril 2008.**

Il demande s'il y a des observations sur le compte rendu du C.L.I.C. du 17 avril 2008.  
Sans observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

◆ **Présentation du bilan du système de gestion de la sécurité (SGS)**

Le président convie l'assistance à écouter le bilan du S.G.S. de l'établissement SNECMA présenté par M. Emmanuel VIRMAUX, ingénieur d'études installations classées site d'essais SNECMA.

M. VIRMAUX rappelle que le Système de Gestion de la Sécurité est l'ensemble des dispositions mises en œuvre par l'exploitant au niveau de l'établissement, relatives à l'organisation, aux fonctions, aux procédures et aux ressources de tout ordre ayant pour objet la prévention et le traitement des accidents majeurs. Il ajoute que le risque d'accident majeur inhérent à l'établissement SNECMA reste l'explosion. Il présente l'organigramme du site, qui est inchangé par rapport à 2008 et dresse un bilan des différentes sessions de formation de sécurité suivies par les personnels SNECMA.  
Il note que le 18 novembre 2008, l'établissement a eu à traiter une situation d'urgence.

(Cf. Présentation SGS SNECMA)

A l'issue de cette présentation, le Président qui souligne le caractère particulièrement pédagogique de la présentation, invite l'assemblée à poser des questions.

M. SINO demande à quoi correspond exactement le périmètre de 3 720 m. Ce à quoi M. DELAPORTE répond que ce périmètre correspond à une suppression de 20 mb (risque de bris de vitres).

◆ **Point sur l'avancement du PPRT**

La parole est donnée à M. GUERIN, DREAL Haute-Normandie, qui rappelle la signification de la nouvelle appellation de l'ex-DRIRE : direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement.

M. GUERIN propose un rappel des nouveaux textes concernant les installations classées, depuis la loi Bachelot qui étend les études de dangers aux installations telles que les ports, les gares etc..

(Cf. fiche sur les nouveaux textes et compléments techniques)

M. GUERIN souligne la volonté du ministère de l'écologie d'avancer rapidement sur les PPRT, l'Etat ayant les financements pour les réaliser. L'objectif est de prescrire l'ensemble des PPRT pour le territoire national d'ici la fin de l'année 2009.

Il dresse un bilan de l'état d'avancement de l'instruction du PPRT SNECMA en ce qui concerne le périmètre, les aléas, les enjeux, le zonage et la stratégie retenue, rappelant qu'elle sera évoquée lors de la réunion d'association pour le PPRT qui suivra ce CLIC ce même jour à 16h.  
Cette présentation ne donne lieu à aucune question ni commentaire de l'assistance.

♦ **Retour sur l'exercice PPI du 7 avril 2009**

M. DOUCHIN, directeur de la sécurité à la préfecture présente un retour sur l'exercice du plan particulier d'intervention de l'établissement SNECMA (PPI) qui a eu lieu dans l'établissement le 7 avril 2009.

(Cf. document présentation du retour sur exercice PPI)

Il précise que le périmètre retenu pour cet exercice était un périmètre restreint de 1 800 m (basé sur le périmètre du PPI actuellement en vigueur).

Il passe la parole à M. SCIEZ, responsable sécurité SNECMA, qui présente le scénario de l'exercice.

M. DOUCHIN souligne l'importance du partenariat avec la radio France Bleu Haute Normandie en ce qui concerne l'alerte à la population et le bon fonctionnement de cette dernière pendant l'exercice.

Il précise que les personnes devant être prévenues en priorité sont les maires.

Concernant les personnes prévenues lors des exercices, M. DOUCHIN explique qu'il s'agit des maires et de la population. Il fait savoir que les maires, en application de leur plan communal de sauvegarde (PCS), savent qui prévenir en cas d'accident.

M. SUQUET rappelle que l'on informe la population, notamment par le biais de la radio, puis les maires alertent les écoles, les centres de loisirs, etc. en fonction de l'heure et du jour auquel se produit l'accident. Il revient aux maires de travailler sur ces questions.

Sur les risques différents en fonction de l'activité de la SNECMA, M. SCIEZ répond que la probabilité d'un accident de nuit est plus faible mais qu'il y a une équipe de nuit d'astreinte, prête à déclencher le plan d'opération interne (POI) et éventuellement le PPI. A ce sujet, il précise que certaines personnes, dont les maires, sont prévenues avant le déclenchement de ces plans afin de gagner en réactivité d'intervention.

M. DELAPORTE précise qu'il existe d'autres risques tels les risques de fuites mais le dispositif d'alerte existe à différents niveaux.

Il est à noter que les messages à destination des maires en ce qui concerne l'alerte sont à améliorer.

A la question sur l'existence possible d'autres accidents que ceux dus à la surpression, M. DELAPORTE répond négativement. Il n'y a pas de risque toxique, l'hydrogène et l'oxygène n'étant pas toxiques en soi. Le risque principal est celui dû au mélange hydrogène/oxygène.

Le risque incendie, quant à lui, existe mais c'est un risque maîtrisable à l'intérieur du site.

L'approvisionnement en hydrogène se fait par l'intermédiaire de citernes. M. DOUCHIN explique que ce dernier risque est l'objet d'un autre plan, le plan des TMD (transport des matières dangereuses).

En l'absence de questions complémentaires, M. SUQUET remercie les participants et lève la séance. Il leur propose d'assister à la réunion d'association sur le PPRT.

Le Président,



Thierry SUQUET

